



Kawasaki
Let the good times roll

*Veuillez noter que ce document est traduit de l'Anglais.
En cas de disparités entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

LE PROGRAMME TEAM GREEN VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE!

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. et notre réseau national de concessionnaires sommes fiers de soutenir les pilotes amateurs et professionnels privés lors des courses de motocross, en amphithéâtre, de cross-country, enduro et sur terre battue. Les faits saillants comprennent :

- **Grand Prix :** En 2021, le pilote Team Green qui aura accumulé le plus de points au classement du Programme Kawasaki Team Green 2021 recevra au choix une Kawasaki KX ou KLX 2022 ou un crédit à l'achat de pièces et d'accessoires d'origine Kawasaki.
- **Contingence :** Le Programme Kawasaki Team Green 2021 permet aussi à tout pilote enregistré qui se classera parmi les cinq meilleurs de sa discipline de gagner un crédit de contingence.
- **Soutien aux Pilotes :** Les pilotes Team Green admissibles peuvent aussi avoir accès à un tarif préférentiel sur les pièces et accessoires d'origine Kawasaki via le programme de soutien Team Green Race.

PROGRAMME KAWASAKI TEAM GREEN 2021

Ce programme est en vigueur du 1er avril 2021 au 31 octobre 2021.

MOTOS ADMISSIBLES

Les modèles **KX et KLX 2018 ou plus récents**, neufs ou d'occasion, peuvent participer au programme de crédits de contingence Team Green et sont admissibles à recevoir le grand prix Team Green.

Modèles admissibles au programme de Crédit de Contingence Team Green :

KX450 2018 ou plus récente
KX250 2018 ou plus récente
KX100 2018 ou plus récente
KX85 2018 ou plus récente
KX65 2018 ou plus récente
KLX300R 2020 ou plus récente
KLX230R 2020 ou plus récente
KLX140 2018 ou plus récente
KLX110 2018 ou plus récente



Pour être admissibles à ce programme, les motos doivent être distribuées par Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. et enregistrées au nom du pilote ou au nom du parent/tuteur légal du pilote. Le vert lime doit demeurer la couleur dominante et les logos « Kawasaki » doivent être visibles sur la moto. Les pilotes doivent téléverser une photo de leur moto KX/KLX sur leur profil Team Green et ils doivent suivre « Canadian Kawasaki Motors » sur Instagram et sur Facebook.



GRAND PRIX

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. remettront une moto KX ou KLX 2022 ou un crédit à l'achat de pièces et accessoires d'origine Kawasaki au pilote du programme Team Green 2021 qui aura accumulé le plus grand nombre de points au classement. Le pointage de chaque pilote est calculé en choisissant ses six meilleurs résultats régionaux et nationaux (les cinq meilleurs résultats, toutes disciplines et régions confondues, et un évènement national). Les pilotes qui participent à un évènement national amateur sanctionné recevront des points bonus pour cette course.

Les précédents gagnants du grand prix du programme de soutien aux pilotes Team Green ne seront admissibles à recevoir le grand prix de nouveau que deux ans après leur gain précédent. Si un précédent gagnant se hisse en tête du classement de nouveau durant la période de deux ans suivant son gain précédent, il recevra un crédit de 5 000 \$ (basé sur le PDSF avant taxes) applicable à l'achat de pièces et d'accessoires d'origine. La moto ne sera pas remise. Les employés de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc., de leurs sociétés affiliées, concessionnaires ou filiales, et les membres de leur famille immédiate ou de leur ménage ne sont pas admissibles au grand prix. Le grand prix ne sera pas remis au Québec en raison de la Loi sur la Société des loteries du Québec.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU GRAND PRIX

Les pilotes doivent soumettre leurs résultats dans les 45 jours suivant une course sans quoi la course est retirée de la liste et les pilotes ne peuvent plus soumettre leurs résultats. Seuls les résultats officiels de chaque série sont acceptés. Les résultats officiels de chaque série sont vérifiés par MKC.

Seuls les pilotes qui se classent parmi les 10 premières places accumulent des points. Les pilotes peuvent recevoir des points dans une catégorie, pour un NIV. Chaque numéro d'identification de véhicule (NIV) doit être enregistré au nom d'un seul pilote à la fois. Les pilotes associés à deux NIV enregistrés ou plus sont autorisés à soumettre des résultats dans trois catégories par évènement. Une catégorie doit compter au moins six (6) pilotes pour que des points soient accordés. Aucun point ne sera approuvé pour les catégories comptant moins de six (6) pilotes. Un pilote déclarant forfait au départ n'est pas considéré comme participant.

POINTS DE CHAMPIONNAT

Les pilotes inscrits aux championnats de motocross régionaux, de hors route et sur piste de terre battue sanctionnée par MRC sont admissibles à recevoir des points. Pour que des points de championnat soient accordés, la série doit compter au moins six courses pour que des points de championnat soient accordés, à l'exception des courses de hors route qui doivent compter au moins quatre courses. Les pilotes doivent soumettre leurs points de championnat sur la page « Ajouter résultats » dans les 45 jours après avoir remporté le championnat. Les soumissions sont vérifiées par Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. conformément aux directives ci-dessus.

EN PRIME ! Contingence pour évènement MX national amateur

Les pilotes qui remportent un titre national amateur (championnats Walton TransCan, national amateur de l'est du Canada ou national amateur MX de l'ouest du Canada) reçoivent 30 points par titre national remporté (maximum de deux titres nationaux et de 60 points par évènement).

POINTS DE LA CATÉGORIE FÉMININE MX

Les points obtenus dans la catégorie féminine MX sont admissibles au fond d'urgence MX Ladies et au grand prix. Les pilotes féminines de motocross doivent sélectionner la discipline « Motocross » lors de la création de leur profil et enregistrer leurs résultats dans la catégorie MX féminine appropriée.

SOMMAIRE DES POINTS

Des points sont accordés aux 10 premiers pilotes au classement général combiné des motos comme suit :

- 1^{ère} Place – 15 points (**30 points pour un championnat national amateur*)
- 2^{ème} Place – 12 points
- 3^{ème} Place – 10 points
- 4^{ème} Place – 7 points
- 5^{ème} Place – 6 points
- 6^{ème} Place – 5 points
- 7^{ème} Place – 4 points

8^{ème} Place – 3 points
9^{ème} Place – 2 points
10^{ème} Place – 1 point

*Ne seront calculés que les points des six meilleurs résultats régionaux et deux meilleurs résultats nationaux d'un pilote.

CRÉDIT DE CONTINGENCE

En 2021, les Crédits de Contingence Kawasaki seront accordés aux pilotes Team Green enregistrés qui se classeront en 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e position du classement final du championnat dans une discipline (motocross, amphithéâtre, sur piste de terre battue ou hors route) pour un championnat approuvé dans chaque région. Les montants des crédits se détaillent comme suit :

Discipline	Province	1re	2e	3e	4e	5e
MX	C.-B.	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Alberta	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Saskatchewan	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Manitoba	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Ontario	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Québec	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Atlantique	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
MX Féminin	C.-B.	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Alberta	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Saskatchewan	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Manitoba	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Ontario	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Québec	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
	Atlantique	2 000 \$	1 000 \$	400 \$	250 \$	100 \$
Hors Route	C.-B.	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
	Alberta	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
	Saskatchewan	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
	Manitoba	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
	Ontario	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
Arena X	Québec	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
	Atlantique	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
Piste de Terre Battue	Nationaux	1 000 \$	500 \$	200 \$	100 \$	50 \$
Évènement MX National Amateur (Crédits de contingence des événements)	Walton TransCan**	1 000 \$	500 \$	250 \$	150 \$	100 \$
	WCAN - Kamloops	250 \$	150 \$	100 \$	50 \$	25 \$
	ECAN - Deschambault	250 \$	150 \$	100 \$	50 \$	25 \$

***Le crédit de contingence des courses Walton Transcan seront payables par chèque. Tous les autres crédits seront remis sous forme de notes de crédit échangeables chez un concessionnaire Kawasaki participant.*

Seuls les pilotes de l'équipe Team Green enregistrés sont acceptés. Les pilotes doivent indiquer dans quelle catégorie ils comptent compétitionner lors de l'inscription. À la fin de la saison 2021, les résultats seront vérifiés et les gagnants recevront une « Lettre de Crédit de Contingence Kawasaki » par courriel indiquant le montant du crédit accumulé. Les crédits sont échangeables chez les concessionnaires Kawasaki partout au Canada et peuvent être utilisés pour faire l'achat d'une moto KX ou KLX ou de pièces et vêtements d'origine Kawasaki. Les bénéficiaires doivent utiliser leurs crédits dans les six mois suivant leur réception.

ENREGISTREZ VOS RÉSULTATS AVEC TEAM GREEN CANADA

Tous les pilotes doivent s'inscrire sur le site teamgreencanada.ca pour être admissibles aux crédits. Les pilotes admissibles doivent avoir une adresse courriel, un numéro de téléphone et une adresse de résidence valides pour s'enregistrer et pour recevoir les mises à jour du Programme Team Green.

ENTRÉE DE VOS POINTS TEAM GREEN

Pour récolter vos points, vous devez soumettre les résultats de vos courses sur le site teamgreencanada.ca dans les 45 jours suivant la course. Sur le site teamgreencanada.ca, cliquez sur l'icône « Ajouter résultats » et choisissez l'évènement concerné. Choisissez la discipline, la catégorie, et quelle moto KX/KLX a été pilotée, en plus du classement général pour cet évènement. Après avoir soumis vos résultats, vous recevrez un courriel de confirmation.

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. vérifieront ensuite l'exactitude des résultats. Vous recevrez un courriel lorsque les résultats seront approuvés. Il incombe au pilote de soumettre ses propres résultats dans les 45 jours. Le profil du pilote affiche tous les résultats soumis à ce jour et leur statut.

INSCRIPTION À PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS ET DANS DIFFÉRENTES CATÉGORIES :

Les points accumulés lors d'évènements nationaux amateurs (Walton TransCan, national amateur de l'est du Canada ou national amateur MX de l'ouest du Canada) s'ajouteront aux points des évènements régionaux et *une première place recevra 30 points pour une victoire au classement général.*

Les points accumulés dans différentes catégories admissibles dans une même discipline et dans une même région seront combinés. Une moto admissible peut être utilisée pour accumuler des points lors du même évènement. Les points accumulés ne peuvent être combinés que pour une discipline/région sauf pour le classement du grand prix.

Tous les évènements sont sujets à changement sans préavis. Consultez la liste d'évènements admissibles.

MISE À JOUR DU PROFIL : Si un pilote modifie son profil après l'approbation, il doit attendre une nouvelle approbation avant d'être en mesure d'entrer des résultats. Les motos déjà approuvées (et la soumission des résultats pour des motos déjà approuvées) ne sont pas impactées durant la période d'approbation de la nouvelle moto.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PILOTES

Le programme de soutien aux pilotes Team Green inclut un rabais de 20 % sur une commande unique de pièces et accessoires d'origine Kawasaki et un rabais de 50 % sur une commande unique de produits Kawasaki Matrix sélectionnés* placée chez leur concessionnaire Kawasaki Team Green associé.

Veillez noter que le nombre de trousse de soutien aux pilotes de l'équipe Team Green est limité. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. se réservent le droit de regard sur les pilotes acceptés dans le programme de soutien aux pilotes de l'équipe Team Green 2021.

Téléchargez tous les détails du programme sur teamgreencanada.ca. Les formulaires de demande accompagnés d'un CV doivent être envoyés à Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. d'ici le 31 mai 2021.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

En s'inscrivant au programme de soutien aux pilotes Team Green 2021, les participants acceptent de se conformer au présent règlement du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021 et aux décisions de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. En acceptant un prix dans le cadre du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021, les gagnants acceptent de libérer et de décharger à jamais Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. ainsi que leurs sociétés mères et affiliées de tout dommage, réclamation ou responsabilité en lien avec la livraison, l'installation, l'utilisation et l'entretien du prix.

Tous les profils des pilotes doivent être reçus et approuvés au plus tard le 31 octobre 2021 pour être admissibles à moins qu'un changement au calendrier d'évènements affiché sur teamgreencanada.ca ne justifie un retard. Les inscriptions incomplètes, tardives, égarées ou irrégulières, ou envoyées par une méthode que Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. jugent non autorisée, sont nulles et ne seront pas admissibles ni acceptées au moment de la clôture du programme (31 octobre 2021).

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. se réservent le droit de disqualifier tout participant qui contrevient aux règlements du programme de soutien aux pilotes Team Green ou qui tente de contourner le processus du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. se réservent le droit de refuser l'inscription d'une personne dont l'admissibilité est douteuse, qui a été disqualifiée ou dont l'inscription est autrement inadmissible.

Chaque pilote Kawasaki doit se conduire de façon raisonnable. Un comportement inapproprié, y compris la consommation d'alcool ou de drogues, ou la tenue de propos injurieux durant un événement, entraîne la disqualification du participant et empêche tout accès au programme de soutien aux pilotes Team Green 2021.

Les inscriptions robotiques ou programmées ou générées par script, macro, ou par tout autre moyen automatisé, sont interdites et seront rejetées. Toute tentative de nuire délibérément au fonctionnement légitime du présent programme de soutien aux pilotes Team Green 2021 contrevient au droit pénal et au droit civil. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. se réservent le droit de réclamer des dommages ou d'exercer tout autre recours judiciaire dans toute la mesure permise par la loi.

Toutes les décisions de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. prises dans le cadre du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021 sont définitives et exécutoires à tous les égards. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. se réservent le droit de modifier ce programme sans préavis ni obligation. Le prix doit être accepté tel qu'il est décerné. Le prix n'est pas transférable.

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. n'assument aucune responsabilité concernant les inscriptions ou les documents de décharge égarés, tardifs, incorrectement acheminés ou incomplets, ou concernant tout problème, anomalie ou défaillance technique de lignes réseau, de systèmes informatiques en ligne, de téléphones, de matériel, de logiciels, de serveurs, de fournisseurs, de courriels, de lecteurs, de navigateurs ou de défaillances techniques qui pourraient survenir (y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances qui peuvent toucher la transmission d'une inscription) peu en importe la cause. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. ne sont pas responsables des renseignements incorrects ou inexacts, qu'ils relèvent des utilisateurs du site Web ou de toute pièce d'équipement ou programmation associée avec, ou concernant, le programme de soutien aux pilotes Team Green 2021, ni de toute erreur technique ou humaine qui pourrait survenir lors du traitement des entrées du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. n'assument aucune responsabilité concernant les erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, défaillances des lignes de communication, vols ou destructions, accès non autorisés aux inscriptions ou modifications des inscriptions. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. ne sont pas responsables de tout dommage à l'ordinateur des participants, ou à tout autre ordinateur, lié à, ou découlant de, la participation au programme de soutien aux pilotes Team Green 2021. Si, pour une raison quelconque, le programme de soutien aux pilotes Team Green 2021 ne peut être mis en œuvre comme prévu, à cause notamment d'une infection par virus informatique, d'un bogue, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause hors du contrôle de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. qui nuirait à la gestion, à la sécurité, à l'équité, à l'intégrité ou au bon déroulement du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021 ou le rendrait non conforme à toute loi applicable ayant juridiction sur Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc., alors, sous réserve de l'approbation réglementaire au besoin, Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler le programme de soutien aux pilotes Team Green 2021, d'y mettre fin, de le modifier ou de le suspendre sans préavis.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. ainsi que leurs sociétés mères et affiliées pourraient, à l'occasion et avec le consentement du participant, utiliser les renseignements personnels fournis dans le cadre du programme de soutien aux pilotes Team Green 2021 pour: (i) communiquer avec le gagnant pour livrer le prix; (ii) communiquer directement avec les participants pour discuter des produits et services offerts par les fournisseurs du concours, Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. et leurs sociétés mères et affiliées; et (iii) examiner l'efficacité des sites Web et des efforts de marketing, de publicité et de vente de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. et de leurs sociétés mères et affiliés.

Pour en savoir plus sur l'utilisation des renseignements personnels par Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. et leurs sociétés mères et affiliées, visitez le site Web de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. et lisez les modalités d'utilisation à l'adresse kawasaki.ca et la politique de protection des renseignements personnels de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. à l'adresse kawasaki.ca.

Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. traiteront tous les renseignements personnels conformément aux lois sur la protection de la vie privée en vigueur. Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc. entendent préserver la confidentialité de tous les renseignements personnels fournis dans le cadre du programme de soutien aux pilotes Team Green 2020 et se servir des renseignements uniquement aux fins décrites aux présentes ou dans la mesure permise par les modalités d'utilisation et la politique de protection des renseignements personnels de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc.

En s'inscrivant au programme de soutien aux pilotes Team Green 2021, les participants consentent à ce que leurs renseignements personnels soient utilisés aux fins décrites aux présentes ou dans la politique de protection des renseignements personnels de Les Moteurs Kawasaki Canadiens inc.

